



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139



CIRCUIT DES INTERCLUBS

Règlement d'ordre intérieur

2024

Table des matières

1	Frais d'organisation.....	3
2	Conditions pour être cercle organisateur	3
3	Licences	3
4	Inscriptions aux concours de saut d'obstacles.....	3
5	Rôles des responsables de cercle et/ou moniteurs.....	3
6	Les déclarations d'accident pour les cavaliers de compétition.....	4
7	Lors des concours.....	4
8	Rôles des moniteurs	4
9	Règlement sportif.....	4
9.1	Obstacles.....	4
9.2	Dressage	4
9.2.1	Type de reprise	4
9.2.2	Précisions :	5
10	Commission Interclubs	5

Interclubs : Règlement d'ordre intérieur 2024

1 Frais d'organisation

Une cotisation annuelle couvrant forfaitairement les inscriptions des cavaliers pour la saison est due. La cotisation des membres est fixée **1 fois** par an et par cercle. Elle se paie sur le compte du GEPL.

Le versement s'effectuera au plus tard le **30 septembre** de chaque année et la facture sera émise pour le **1 juillet**.

Est considéré comme cercle organisateur un cercle qui organise un concours durant la saison officielle.

2 Conditions pour être cercle organisateur

Avoir au moins 10 cavaliers licenciés,
Respecter le cahier des charges.

3 Licences

Pour pouvoir participer à **l'Interclubs - GEPL**, le cavalier doit être affilié dans un cercle faisant partie de **l'Interclubs** où il y paie sa licence et sa cotisation via le groupement GEPL. Un transfert est autorisé avec un accord signé des 2 cercles – Néanmoins, la licence restera attachée au cercle initial.

Le cavalier doit être détenteur du brevet « Etrier d'or » pour participer aux épreuves 70 et 80 cm et détenteur du brevet « 1^{er} degré » pour participer aux épreuves 90 cm.

4 Inscriptions aux concours de saut d'obstacles –

Les cercles doivent s'inscrire via équibel pour le mardi minuit. Pour les cavaliers HC et certains cas spéciaux, envoyer leurs inscriptions au secrétariat du GEPL par mail à l'adresse suivante : secretariat@gepl.net au plus tard le mardi minuit. Passé ce délai les inscriptions tardives entraîneront une amende de 2 € par passage-

5 Rôles des responsables de cercle et/ou moniteurs

Chaque responsable s'engage à respecter le règlement.

Chaque responsable s'engage à gérer les différents problèmes qu'il peut rencontrer par rapport à ses clients (cavaliers, parents, ...).

Les responsables de clubs sont seuls habilités à remettre en cause un jugement ou une décision des juges. Ils sont discrets dans leurs interventions. Les responsables de clubs défendent et expliquent la décision finale au(x) cavalier(s) concerné(s).

Chaque responsable s'engage à ne pas entamer de discussion sur le fond ou la forme d'un problème rencontré et ce lors des concours ou manifestations officiels organisés par le GEPL.

Chaque responsable s'engage à discuter lors des réunions des cercles, des différents problèmes

rencontrés lors des concours ou autres manifestations organisés par le GEPL et ce dans le but de les améliorer.

Chaque responsable **s'engage à respecter et à faire respecter les divers règlements.**

Le représentant du cercle est le seul autorisé avec s'adresser au jury.

6 Les déclarations d'accident pour les cavaliers de compétition

sont à envoyer dans les quinze jours par le responsable du cercle à la ligue Equestre Wallonie-Bruxelles, 11, rue de la Pichelotte, 5340 Gesves.

7 Lors des concours

Chaque cercle s'engage à donner à boire et à manger aux différents officiels qui sont bénévoles et à disposition du concours.

Les moniteurs et tous les officiels devront porter un badge **INTERCLUBS** mentionnant leur fonction.

Chaque cercle s'engage à faire en sorte que sa clientèle respecte le lieu d'accueil (nettoyer les abords des vans et camions) et veillera à ce que les consommations personnelles soient prises dans la plus grande discrétion et bien sûr en dehors du terrain de concours.

8 Rôles des moniteurs

Le délégué du cercle et lui seul est chargé d'échauffer ses cavaliers et de faire la reconnaissance.

Le délégué du cercle est tenu de connaître les épreuves auxquelles participent ses cavaliers ainsi qu'à faire respecter le timing.

9 Règlement sportif

9.1 Obstacles

Les épreuves de type barème C et contre la montre seront interdites

9.2 Dressage

9.2.1 Type de reprise

Cavaliers 40 cm 01 Préparatoire à l'étrier d'or et préparatoire à l'étrier d'or bis
Cavaliers 50 cm 01 Préparatoire à l'étrier d'or et préparatoire à l'étrier d'or bis
Cavaliers 60 cm 01 Préparatoire à l'étrier d'or et préparatoire à l'étrier d'or bis
Cavaliers 60 cm 02 Initiation 4, Initiation 5 ou Initiation 6 (Ep régionales)
Cavaliers 70 cm 02 Initiation 4, Initiation 5 ou Initiation 6 (Ep régionales)
Cavaliers 80 cm 02 Initiation 4, Initiation 5 ou Initiation 6 (Ep régionales)
Cavaliers 80 cm 03 N1.4, N1.5 ou N1.6 (Ep communautaires)
Cavaliers 90 cm J03 N1.4, N1.5 ou N1.6 (Ep communautaires)

9.2.2 Précisions :

Toutes les reprises peuvent être dictées

La cravache est autorisée (longueur max. 100 cm avec un poney et 120 cm avec un cheval)

Pour les cavaliers ayant une 01 un sweat au lieu de la veste est autorisé.

Pour les cavaliers ayant une 01 ou une 02 le port des bottillons et chaps en cuir noir uni sans franges sont tolérés.

Pour les cavaliers ayant une licence 03 le cheval ou poney doit être immatriculé (PAYANT) à la FRBSE.

Les éperons sont facultatifs.

La croupière est tolérée pour les poneys dans les épreuves 01 et 02.

Un tapis de selle est obligatoires et doit être principalement blanc (un liseré est autorisé)

Pour toute les reprises ; le bridon

Sont interdits sous peine d'élimination :

Les martingales, les rondelles, et tout enrênements quel qu'il soit ainsi que toute forme d'œillères.

Le cheval sera propre, la crinière courte (max 8-9 cm) ou tressée par pions, cependant, vu certaines races de chevaux dont la crinière abondante est une parure principale, le nattage est admis.

Durant le concours, le paddock est exclusivement réservé aux concurrents qui préparent directement une épreuve.

Pour les lic 01 et 02 la monture peut participer à 4 épreuves (max 2 passages dans une épreuve)

Pour les lic 03 la monture peut participer à 2 épreuves (max 1 passage dans une épreuve)

Il est bien entendu que les cavaliers peuvent participer aux différents challenges de dressage s'ils participent au nombre de concours demandés.

10 Commission Interclubs

La commission Interclubs est représentée par :

PIRICK Jean Luc
GHUYSENS Emilie
SACCON Lorenzo

Seules les personne ci-dessus sont aptes a à vous donner des informations quant au fonctionnement et règlements des Interclubs.